

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction  
14

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,  
Adjoint - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL  
- Mme Priscille BAKAJ - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Aurélien MEROT - M.  
Jean-Marc JUND

Conseillers  
présents  
11 + 1 procuration

Absents excusés et non représentés : M. Jean-Baptiste IDCZAK  
M. Benoît RINGENBACH

Absents : /

A donné procuration : Mme Brigitte ESTERMANN à M. Jean-Marc JUND

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### 3. Information du Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire

#### EXPOSE

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment l'article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 20 mai 2021 du portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'il y a lieu d'employer les crédits inscrits au chapitre 66 et notamment à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » pour faire face à une dépense liée aux dépréciations de créances sur et dont les crédits inscrits à l'article 681 « Dotation aux amortissements et aux provisions-charges de fonctionnement » du chapitre 68 sont insuffisants.

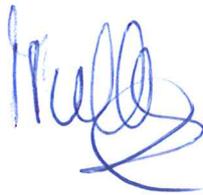
**Monsieur le Maire a décidé de procéder aux virements de crédits comme suit :**

Sens	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Chapitre		Compte	Montant
DE	66	Charges financières	66111 Intérêts réglés à l'échéance	- 415,00 €
VERS	68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	681 Dot. aux amort.et aux provisions-charges de fonctionnement	+ 415,00 €

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.

BRUEBACH le 20 novembre 2023

La Secrétaire de séance,  
Caroline MULLER



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

